



Ejection informelle d'une université

Par samuel37000

Bonsoir,

J'ai été viré de mon université catholique l'année dernière. J'étais en formation pour devenir enseignant. J'ai exprimé mon refus de certaines théories féministes et antiracistes (clairement absurdes ; il ne s'agissait pas du tout des valeurs de respect de tous, mais d'une idéologie anti-hommes), ainsi que 3 de mes camarades, et nous avons tous été virés de notre université catholique de manière officieuse. On nous a dit que nos opinions étaient en désaccord avec " les valeurs de l'enseignement catholique". La directrice de l'université s'est toutefois gardée d'officialiser sa décision, et nous a dit, officieusement, que nous devons partir parce que nos opinions n'étaient pas en accord avec les "valeurs de l'enseignement catholique".

En guise de preuves, j'ai à ma disposition :

- 1 - Les témoignages de mes camarades auxquels on a dit comme à moi qu'ils devaient changer d'université parce que leurs idées n'étaient pas conforme à l'idéologie de l'université. Ils sont 3.
- 2 - Les contenus des cours, qui ne sont pas pour une égalité entre les hommes et les femmes, mais pour un écrasement des hommes.

Est-il possible de porter plainte? Pour quel motif? Quelles sont les chances pour que cela aboutisse ?

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Pour qu'une réponse puisse vous être apportée sur ce forum, pourriez vous préciser ce que dit le règlement intérieur ou la charte, vis à vis des règles et obligations et des sanctions possibles.